



### NOTE DE FRAIS D'ARBITRAGE COUPE DE FRANCE

*Etablir une note de frais par arbitre et par journée (formulaire « obligatoire »)*

Nom – Prénom de l'arbitre

Adresse :

CP :  Ville

Préciser le tour (ex : 1/8 finale) :  date du match :

Club recevant :  Club reçu :  heure :

#### Frais exposés

<b>Déplacement</b> ➤ Si <b>covoiturage</b> , Nom de l'arbitre « covoituré » : ..... ➤ Voiture personnelle (maxi 800 km A&R), nombre de km (A&R ..... x 0,35 € Référence « viamichelin », <i>option itinéraire conseillé le plus court de ville à ville</i> ➤ Train : joindre les billets ou justificatifs si E-billet ➤ Location voiture (maxi 800 km A&R) joindre la facture et les tickets de carburant	€
Indemnité (à la charge du club) : <b>60 € par arbitre (jusqu'aux 1/16èmes de finales inclus)</b> <b>et 110 € par arbitre pour à partir des 1/8èmes de finales</b>	€
Péages (tickets A et R ou extrait relevé abonnement), Parking (max. 15 €/jour), RER, Métro, ... – Joindre les justificatifs	€
Repas – Joindre le justificatif (maximum 16 €) <i>Si distance « ville du domicile – ville du match » supérieure à 75 km ou si 2 matchs</i>	€
Hôtel & petit déjeuner – Joindre le justificatif (maximum 60 €) <i>Si la distance « ville du domicile – ville du match » est supérieure à 250 km</i>	€
<b>Total</b>	€

--	--	--

**Conformément au règlement, la totalité des frais exposés est à payer à chaque arbitre par le club recevant avant le début du match et reste à sa charge (pas de remboursement par la FFRS)..**

Le cas échéant, l'arbitre expédiera dès le lundi, au club recevant, pour remboursement dans la semaine, les justificatifs qu'il n'a pas pu présenter avant le match (exemple : facture de repas ou d'hôtel).

**Il appartient au club de vérifier la note**